

Nantes, le 5 mai 2020

Déconfinement

La Région des Pays de la Loire présente le plan de reprise des transports régionaux du réseau Aléop

Alors que le déconfinement se précise pour le 11 mai prochain, et sous réserve des prochaines déclarations gouvernementales à ce sujet, la Région des Pays de la Loire organise le plan de reprise des circulations sur le réseau Aléop.

« *Les transports en commun sont indispensables à la réussite du déconfinement. Nous avons travaillé d'arrache-pied avec nos partenaires pour mettre en place une desserte satisfaisante et garantir des conditions de voyage conformes aux règles sanitaires. A partir du 11 mai, nous serons en mesure d'offrir aux usagers et aux familles un service de transports performant et sûr.* », annonce Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le plan de reprise du transport régional s'appuie sur trois grands principes :

- Un rétablissement progressif de l'ensemble des circulations sur le réseau Aléop pour accompagner le déconfinement en Pays de la Loire.
- L'obligation pour tous les usagers de porter un masque à bord des transports en commun utilisés et de respecter la distanciation sociale.
- L'appel à la responsabilité des usagers et des entreprises d'aménager les horaires de déplacement pour éviter l'engorgement des heures de pointe.

- [Transports scolaires : une reprise des lignes pour les écoles maternelles et primaires dès le 12 mai](#)

A compter du 12 mai (1er jour d'accueil des élèves) : tous les circuits scolaires desservant habituellement les écoles élémentaires et maternelles seront remis en service avec les horaires habituels. En Mayenne, les circuits à destination des élèves en situation de handicap organisés par la Région pour le compte du Département reprendront également.

Les élèves transportés par TER ou ligne régulière Aléop auront accès au service qui reprendra en partie le 11 mai.

A compter du 18 mai : reprise des circuits desservant les collèges pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}.

80 000 masques lavables fournis aux élèves par la Région

Pour assurer la sécurité à bord, la Région a décidé d'équiper d'un masque lavable tous les élèves du 2nd degré transportés par autocar. Les élèves de primaires et maternelles ne seront pas concernés conformément aux dispositions sanitaires prises par l'Etat. En cas d'oubli de l'élève, la Région a commandé une réserve de 150 000 masques chirurgicaux jetables qui seront disponibles à bord. Il est demandé aux élèves et aux familles d'agir en responsabilité, afin que les oublis restent exceptionnels et que les masques lavables soient portés à bord systématiquement.

Une charte sanitaire Aléop dans les transports scolaires pour se protéger et protéger les autres

Une charte sanitaire stricte, mise en place par la Région et les transporteurs, sera appliquée dès la reprise des services scolaires afin d'assurer la sécurité des élèves ainsi que celle des conducteurs. Elle sera affichée à bord de tous les véhicules :

- **Port du masque par les conducteurs** qui disposeront également de **gel hydroalcoolique**.
- **Désinfection journalière de tous les véhicules**
- **Port du masque obligatoire** pour tous les élèves du 2nd degré à bord des cars
- **Respect de la distanciation physique** : jusqu'à nouvel ordre, seules les places côté fenêtre seront occupées dans les autocars, soit 1 siège sur 2.
- **Montée et descente des véhicules de manière progressive en respectant la distanciation physique**

- **Train TER :**

La Région des Pays de de la Loire a demandé à SNCF un retour à la normale des circulations TER sur le réseau Aléop, le plus rapidement possible. Compte tenu des contraintes de remise en circulation inhérentes aux matériels et infrastructures, SNCF envisage la possibilité d'un retour à la normalité de service le 4 juillet prochain. **Dans ce contexte, à partir du 11 mai prochain, une moyenne de 62 % des circulations du réseau TER Aleop sera assurée en heure de pointe et environ 50 % sur le reste de la journée. L'ensemble des lignes TER qui étaient fermées vont rouvrir** à l'exception de la ligne Sainte-Pazanne/Saint-Gilles-Croix-de-Vie dont la réouverture est prévue le 14 mai, et La-Roche-sur-Yon /Bressuire pour laquelle SNCF envisage une réouverture au plus tôt en juillet.

Modalités pratiques :

- **Port du masque obligatoire** pour tous les passagers.
- **Respect de la distanciation physique** : occupation d'1 siège sur 2 et augmentation des places disponibles grâce à la mise en place de trains à 2 niveaux.
- **Mise à jour des grilles horaires à partir du 8 mai 17h** sur paydelaloire.ter.sncf.com.
- **Accès aux TGV pour les abonnés TER, sur lignes desservies, via un coupon à 1,5€/trajet.**

« Afin d'assurer une reprise de service TER dans les meilleures conditions possibles pour nos voyageurs, tout en respectant la distanciation sociale exigée par la situation, nous avons demandé à SNCF de déployer au maximum les trains à 2 niveaux sur nos lignes, un matériel roulant dont nous sommes bien équipés en Pays de la Loire. » précise Roch Brancour, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des mobilités.

A compter du 2 juin, le service de transport TER devrait être porté à 80% en journée et à 84% en heure de pointe. Cette montée en charge progressive des circulations TER est adaptée aux évaluations des besoins de transport sur le territoire. Elle prend en compte la poursuite du télétravail dans les entreprises telle qu'annoncée par le 1^{er} ministre le 28 avril dernier, la non-circulation des étudiants et des lycéens pour lesquelles les retours dans leurs établissements ne sont pas encore actés.

La reprise de circulation normale du service TER est prévue au plus tard pour le 5 juillet prochain au moment de la mise en place du service d'été.

Par ailleurs, en concertation avec les élus locaux, et en cohérence avec les directives gouvernementales sur les accès aux plages, les gares du littoral ne seront pas desservies le week-end jusqu'au 1^{er} juin 2020.

NB : Une Charte Sanitaire sera communiquée prochainement par SNCF au niveau national sur les moyens déployés dans les gares et sur les quais pour accompagner les flux et veiller au bon respect de la distanciation sociale. Apposition de signalétique et stickers pour orienter les circulations, condamnation d'un siège sur 2 dans les salles d'attente et station de recharge de portable ; accès aux sanitaires uniquement dans les gares où il y a un nettoyage régulier ou avec toilettes automatiques ; nettoyage renforcé, distributeurs de gels hydroalcooliques gratuits en entrée de gare à certains endroits etc.

- **Lignes régulières par car :**

L'ensemble des lignes régulières du réseau Aleop reprendra une circulation normale à partir du 11 mai sur la base des horaires de période scolaire en vigueur avant le confinement. Toutefois les services spécifiques pour les lycéens ne seront pas assurés et quelques allègements de service sont à prévoir en Loire-Atlantique. Les horaires applicables seront accessibles à partir de mercredi 6 mai sur www.aleop.paysdelaloire.fr.

Par ailleurs, comme pour les trains TER, les dessertes vers le littoral seront suspendues le week-end pour toute la durée du mois de mai.

Modalités pratiques :

- **Port du masque obligatoire** pour tous à bord des cars
- **Respect de la distanciation physique** : seules les places côté fenêtre seront occupées, soit 1 siège sur 2.
- **Pas de vente à bord des titres de transport** dans un premier temps
- **Les cars Aleop seront désinfectés tous les jours.**
- **Port du masque par les conducteurs** qui disposeront de **gel hydroalcoolique**.

3

- **Transport à la demande :**

L'ensemble des services de transport à la demande des Pays de La Loire a continué de fonctionner pendant le confinement excepté dans le Maine et Loire. Pour ce territoire le service sera à nouveau opérationnel à partir du 13 mai, et les réservations possibles dès le 12 mai.

Modalités pratiques :

- **Port du masque obligatoire** pour tous à bord des véhicules.
- **Respect de la distanciation physique** : le nombre de personnes sera limité en fonction de la taille de chaque véhicule mis en œuvre.
- **Les véhicules seront désinfectés tous les jours.**
- **Port du masque par les conducteurs** qui disposeront également de gel hydroalcoolique.

- **Maritime – liaison Yeu-continent :**

Actuellement le transport maritime entre le continent et l'île d'Yeu ne concerne que des seuls passagers pouvant attester d'une résidence principale sur l'île, du personnel soignant transporté à titre gratuit, et du fret pour continuer à alimenter les îslais dans les meilleures conditions possibles. Le nombre de traversées, est limité à cinq aller-retours par semaine. La reprise des liaisons est en attente d'une décision préfectorale ; la Région restera vigilante quant à l'afflux de visiteurs sur l'île.

Annexe : pour rappel, répartition des effectifs des transports scolaires Aléop par car (hors élèves en situation de handicap et sections particulières MFR, EREA, ...)

	Ligne scolaire	Ligne régulière	Total
Maternelles	4 613	0	4 613
Primaires	15 662	0	15 662
Collégiens 6 ^e et 5 ^e	35 186	4 767	39 953
Collégiens 4 ^e et 3 ^e	32 674	5 070	37 744
Lycéens	24 431	24 024	48 455

Informations disponibles sur www.aleop.paysdelaloire.fr

CONTACTS PRESSE :

Nadia Hamnache - nadia.hamnache@paysdelaloire.fr – 06 77 66 11 16

Sophie Ferger – sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 07 72 21 16 97